

Domaine : Médecine - **Thématique(s) :** Anesthésie-réanimation

DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU, DIU)

DIU – MÉDECINE PÉRIOPÉRATOIRE, DE RÉHABILITATION PRÉCOCE (RAAC) ET DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

🕒 **Durée de la formation :** 100 heures

📅 **Dates :** Voir le calendrier

💶 **Tarif :** Voir ci-dessous

Modalité : Mixte

Formation : Diplômante

Cette formation diplômante peut entrer dans le cadre de la :

Formation Universitaire Junior (FUJ) : **900 €**

Étudiants en formation initiale sans interruption d'études, inscrits en DN ou DE (hors DU-DIU) au titre de l'année en cours ou diplômés de moins de 2 ans

Formation Continue Individuelle (FCI) : **2 250 €**

Libéraux, salariés et individuels non pris en charge

Formation Continue Employeur (FCE) : **2 250 €**

Demandeurs d'emploi et salariés avec prise en charge financière

OBJECTIFS

L'objectif principal de la formation est de permettre aux professionnels de santé d'optimiser les parcours de soins des patients nécessitant une intervention chirurgicale, par la maîtrise intégrée :

- de la médecine péri-opératoire,
- de la Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie (RAAC),
- et des principes organisationnels de la chirurgie ambulatoire.

La formation vise ainsi à développer une approche globale, coordonnée et structurée du parcours chirurgical, de la phase préopératoire au retour à domicile.

Les objectifs secondaires :

1. Contribuer à la réduction de la morbi-mortalité péri-opératoire, en particulier au cours de la phase post-opératoire.
2. Diminuer les durées d'hospitalisation et de convalescence par l'optimisation des parcours.
3. Réduire le taux de complications péri-opératoires grâce à l'application de protocoles validés.
4. Améliorer l'efficacité médico-économique des prises en charge chirurgicales.
5. Accompagner l'atteinte des objectifs nationaux fixés par les tutelles, notamment le développement de la chirurgie ambulatoire.
6. Former les professionnels à l'adhésion, à la mise en œuvre et à l'évaluation de protocoles de soins optimisés.

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Médecins titulaires du diplôme français de Docteur en Médecine ou d'un diplôme européen équivalent ;

- Anesthésistes-réanimateurs ;

RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE



Vincent Degos

INFORMATIONS

Responsables :

Pr Vincent Degos (Sorbonne Université)

Pr Hervé Baumert (UC Lille)

Code Faculté de Santé : 1X327X

Universités partenaires :

Université Catholique de Lille

Inscription administrative :

Si candidature acceptée :

Faculté de Santé de Sorbonne Université

Les Cordeliers, 15 rue de l'école de

médecine

Esc.. H – RDC – 75006 Paris

medecine-dfs-scol3@sorbonne-universite.fr

Permanence téléphonique : 01 71 11 96 27

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30

Ouvert au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 16h

Pour une prise en charge employeur ou organisme financeur :

- Chirurgiens (toutes spécialités chirurgicales) ;
- Médecins spécialistes impliqués dans la prise en charge péri-opératoire ;
- Médecins généralistes impliqués dans le parcours chirurgical ;
- Étudiants inscrits ou titulaires d'un DES d'Anesthésie-Réanimation, d'un DES de spécialité médicale ou chirurgicale ;
- Étudiants inscrits ou titulaires d'un DESC de spécialité chirurgicale

Le diplôme s'adresse ainsi prioritairement aux médecins hospitaliers, salariés ou libéraux, exerçant en établissements publics ou privés.

L'effectif prévisionnel est fixé à environ 50 participants par promotion, répartis entre médecins en formation initiale et médecins en formation continue

L'inscription sera alternée une année sur deux pour chacun des établissements, l'UC de Lille se chargera de la gestion l'année universitaire 26-27 et SU en 27-28 et ainsi de suite.

Télécharger le dossier de prise en charge
ici

Formation Continue Santé

Pôle DU-DIU

Campus Pierre et Marie Curie

4 place Jussieu – BC1520

75252 Paris Cedex 05

Tél. : 01 44 27 82 47 (49 ou 45)

fcmedecine@sorbonne-universite.fr

PROGRAMME

Le programme comprend **six unités d'enseignement** (UE) réparties comme suit :

- **UE1** – Médecine péri-opératoire : 21 h
- **UE2** – Médecine péri-opératoire : 21 h
- **UE3** – Réhabilitation améliorée : 15 h
- **UE4** – Pré-réhabilitation et élaboration d'un chemin clinique RAAC : 14h
- **UE5** – Chirurgie ambulatoire : 15 heures
- **UE6** – Chirurgie ambulatoire et élaboration d'un chemin clinique : 14

MÉTHODES

La formation s'appuie sur une approche pédagogique structurée, fondée sur :

- une pédagogie par compétences, intégrant des objectifs opérationnels clairement définis ;
- l'alignement constructif (Biggs, 1996), assurant la cohérence entre objectifs pédagogiques, méthodes d'enseignement et modalités d'évaluation ;
- les principes de l'apprentissage des adultes, privilégiant l'interactivité, la contextualisation et l'expérience professionnelle des participants ;
- l'apprentissage expérientiel, notamment à travers les ateliers d'élaboration de chemins cliniques et l'analyse de situations réelles ;
- l'évaluation formative et sommative selon les principes de la docimologie moderne, avec diversification des modalités d'évaluation (quiz de positionnement, cas cliniques, travaux dirigés, évaluation des productions).

Les modalités d'évaluation sont construites conformément aux recommandations en docimologie médicale :

- validité (adéquation entre épreuve et compétences visées)
- fidélité (reproductibilité et standardisation des critères d'évaluation)
- objectivité (grilles critériées)
- acceptabilité et faisabilité.

La structuration des compétences s'inscrit dans la logique des référentiels nationaux de formation médicale (approche par compétences, cadre LMD) et dans les recommandations professionnelles en médecine péri-opératoire et RAAC (HAS,

SFAR).

La formation est organisée sur une période académique annuelle, **de décembre à juin**, selon un calendrier structuré en **six modules espacés d'environ un mois**.

Le volume horaire global est fixé à 100 heures d'enseignement par étudiant

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le DIU est structuré en six modules de deux jours, complétés par une journée optionnelle d'immersion.

Assiduité

La présence aux enseignements est obligatoire (présentielle ou digitale).

- La participation aux six modules permet l'attribution d'une note d'assiduité sur 10 points.
- Une absence est tolérée sur l'ensemble des six modules.
- Au-delà d'une absence injustifiée, le diplôme ne pourra être validé.
- En cas d'absence justifiée à plus d'un module, la situation est examinée par le jury de validation.
- Toute absence lors d'un module comportant une épreuve de contrôle continu entraîne l'attribution de la note zéro à l'épreuve correspondante.

L'assiduité est évaluée de manière principale et structurante par la présence aux six modules ainsi que par la participation active lors des présentations. Ces éléments constituent le socle de l'évaluation. La journée d'immersion s'inscrit dans une logique complémentaire. La présence à celle-ci ne se substitue pas à l'assiduité attendue pour les six modules mais permet de valoriser un engagement supplémentaire du participant dans le dispositif.

Modalités d'évaluation

L'évaluation repose sur un contrôle continu et un contrôle terminal :

- Deux examens partiels, organisés lors des modules 3 et 5, notés chacun sur 20 points.
 - Chaque épreuve porte sur les enseignements des deux modules précédents.
- Un examen terminal, organisé le deuxième jour du module 6, noté sur 50 points.
 - Il porte sur les contenus des cinq premiers modules.

Calcul de la note finale

La note globale est établie sur un total de 100 points, répartis comme suit :

- Partiel 1 : 20 points
- Partiel 2 : 20 points
- Examen terminal : 50 points
- Assiduité : 10 points

Le total obtenu sur 100 est ensuite converti sur 20 (division par 5) afin d'obtenir la moyenne finale.

Conditions de validation

- Toute note inférieure à 7/20 à l'une des épreuves (partiels ou examen terminal) entraîne l'ajournement définitif, sans possibilité de session de rattrapage.
- En cas de note comprise entre 7/20 et 10/20, une session de rattrapage est organisée au mois de juin. La note obtenue à cette session se substitue à celle de la première session.
- Le redoublement n'est pas autorisé.

POUR CANDIDATER

Envoyer un CV et une lettre de motivation à :
vincent.degos@inserm.fr
